



## AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES  
POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LES  
LOTS 3 922 905 ET 3 922 906  
AUX 22-24, RUE DE SICILE

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal de la Ville de Candiac étudiera, le **20 avril 2026 à 19 heures**, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé sur les lots **3 922 905 et 3 922 906**, aux **22-24, rue de Sicile**, dans la zone H-424.

La demande présentée a pour but d'autoriser les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* :

- Un empiètement de 2,61 mètres dans la marge avant par le balcon et l'escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol au lieu d'un empiètement maximal de 2 mètres;
- L'aménagement de trois (3) cases de stationnement sans allée permettant d'accéder aux cases et pour en sortir sans être contraint de déplacer un autre véhicule, alors que le Règlement l'interdit pour l'usage H-4;
- Des distances inférieures à 1,67 mètre entre un mur avec fenestration au niveau du sous-sol ou du rez-de-chaussée et une aire de stationnement, au lieu d'une distance minimale de 4,5 mètres;
- Des distances inférieures à 2,90 mètres entre un mur avec fenestration au niveau du sous-sol ou du rez-de-chaussée et une allée de circulation, au lieu d'une distance minimale de 4,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Candiac, le 31 mars 2026

Linda Chau, avocate  
Greffière adjointe et directrice adjointe  
Services juridiques